



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 6 AOÛT 2019

Consultation publique tenue au Pavillon de la biodiversité le mardi, 6 août 2019 à 19h, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Perron.

Monsieur Hugo Sénéchal, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, monsieur Pierre-Marc Bruno, conseiller en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1626-19

Monsieur Hugo Sénéchal, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, explique d'abord aux personnes et organismes présents les objets du projet de règlement numéro 1626-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés ainsi que les normes de hauteur et d'implantation des bâtiments des usages publics dans la zone C-204 et fait une présentation visuelle.

Monsieur le conseiller Gilles Lapierre quitte la salle, il est 19h02. Il revient dans la salle, il est 19h05.

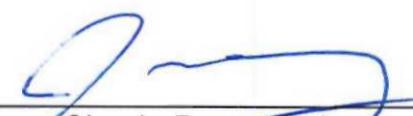
La greffière mentionne que le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire soit l'article 1.

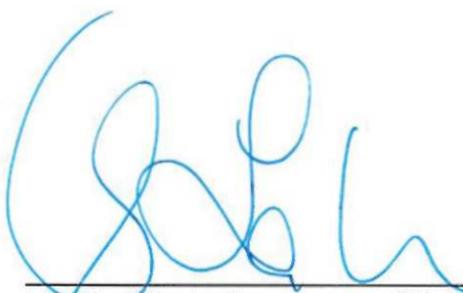
Elle explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Par la suite, monsieur Hugo Sénéchal, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Les principaux commentaires formulés par les personnes et organismes présents à l'égard de ce projet de règlement sont les suivants :

- Une personne présente veut savoir quelle disposition du règlement est susceptible d'approbation référendaire ainsi que connaître les conséquences de l'entrée en vigueur de celui-ci et également savoir, si les huit étages vont rester.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière